

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2024-093

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture du Gers / Direction de la citoyenneté et de la légalité

32-2024-06-16-00003 - Arrêté fixant la liste des candidats par
circonscription **??** pour le 1er tour des élections législatives (2 pages)

Page 3

Préfecture du Gers

32-2024-06-16-00003

Arrêté fixant la liste des candidats par
circonscription
pour le 1er tour des élections législatives



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Gers
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation

ÉLECTIONS LEGISLATIVES
des 30 juin et 7 juillet 2024

A R R Ê T É
Fixant la liste des candidats par circonscription
pour le 1^{er} tour

LE PRÉFET,
Chevalier de l'ordre national du mérite

- VU le code électoral ;
- VU le décret no 2024-527 du 9 juin 2024 modifié, portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;
- VU l'arrêté préfectoral du 11 juin 2024 fixant le calendrier et les modalités de dépôt des candidatures ;
- VU la circulaire n° NOR : IOMA2415691J du 11 juin 2024 relative à l'organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ;
- VU les déclarations de candidatures définitivement enregistrées à la préfecture du Gers ;
- VU les résultats du tirage au sort effectué le 16 juin 2024 à la préfecture du Gers, en vue de l'attribution à chaque candidat du numéro d'ordre du panneau sur les emplacements réservés à l'affichage électoral ;
- SUR proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er}- La liste des candidats et de leurs remplaçants, dont la déclaration a été définitivement enregistrée pour le 1^{er} tour des élections législatives du 30 juin 2024, est arrêtée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 - Les panneaux d'affichage électoral sont mis à disposition des candidats par les maires, dans l'ordre figurant dans l'annexe du présent arrêté.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture du Gers et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le 16 juin 2024

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Cédric KARI-HERKNER

ANNEXE

à l'arrêté préfectoral fixant la liste des candidats par circonscription pour le 1^{er} tourPour la première circonscription du Gers :

N° d'ordre	CANDIDATS	REPLAÇANTS
1	M. CAZENEUVE Jean-René	Mme COOMANS Hélène
2	M. LEVIEUX Pascal	Mme HEMERY Ann-Abel
3	M. CHARETON Jean-Louis	M. LALANNE Tristan
4	M. AYMES Adrien	Mme CARO Oulyana
5	Mme CAZES Aurore	Mme MERCIER Odile
6	M. YELMA Jean-Luc	Mme BERAUT Léa
7	M. BOUDAUD ANDUAGA Alexis	Mme MAIGNAUT Priscilla
8	M. LARRÉ Ludovic	Mme LARRÉ Nadine

Pour la deuxième circonscription du Gers :

N° d'ordre	CANDIDATS	REPLAÇANTS
1	Mme CENDRÉ Alice	M. DOMINGUES David
2	M. DAVEZAC Jean-Luc	Mme ROSSARD Solène
3	M. TAUPIAC David	Mme ROLANDO Carole
4	Mme LAZORAT Abla	M. PAYET Mathias
5	Mme MARTIN Michèle	M. GUÉNÉ Bruno
6	Mme NETO Barbara	M. CETTOLO Serge
7	Mme ARNAUDY Martine	M. DELLINGER Bertrand

Fait à AUCH, le 16 juin 2024

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour,

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Cédric KARI-HERKNER